

Cher(e) collègue,

La "campagne Hors-Classe et Classe Exceptionnelle 2017" est lancée, vous avez les circulaires concernant les profs d'EPS, CE EPS et PEGC en PJ pour comprendre le barème (elles doivent être affichées dans vos bahuts sur la panneau administratif).

Pour les profs d'EPS, sont promouvables à la Hors-Classe de leur corps tous les agents qui ont atteint au moins le 7ème échelon de la classe normale au 31 août 2017. Ils seront donc tous notés et étudiés en CAPA. La condition de 7 années de services effectifs dans le corps a été abrogée par le décret n°2010 du 26/08/2010.

Entre l'échelon terminal de la Hors-Classe et le 11ème échelon, il y a 19% d'écart de traitement (et cela compte ensuite sur le montant de la pension).

Une chose est sûre, pour plus d'efficacité du service public, il faut mettre les personnels en synergie (pour des projets collectifs notamment) et non en concurrence : la Hors-Classe est un outil de management extrêmement pernicieux.

Nous contestons le renforcement dans le barème des avis des IPR et chefs d'établissement (pris en compte 3 fois) **et le fait que ces mêmes évaluateurs soient limités dans leurs choix pour la meilleure attribution d'avis (20% des promouvables et pas plus!)** : ce n'est même plus du mérite, c'est de la **méritocratie**.

Un seul objectif pour le SNEP : que toute la profession accède à la Hors-Classe (gagnée en 1989 comme augmentation de salaires pour tous, rappelez-vous...), et pour cela il faut que chefs d'établissement et IPR notent sur des critères d'ancienneté. J'entends certains qui diront "*oui mais pas tous...*", "*le SNEP défend l'indéfendable*", etc... Et bien c'est totalement faux !

Est-ce pour vous une solution de service public de ne pas donner la Hors-Classe à un collègue ou de le faire avancer moins vite ? NON ! La solution est à la formation, l'aide, l'accompagnement voire la sanction (ce dont dispose l'administration dans la loi) en cas de problème. Ce que nous voulons c'est que le service public soit assuré partout. La différenciation salariale ne résout pas les problèmes pour les élèves !!! C'est bien une action particulière de l'administration qui est nécessaire (mais bien sûr plus complexe que la notation dont nous n'évoquerons pas les injustices ici : retards d'inspection, politiques différentes des chefs d'établissements, différence femmes/hommes, moins d'inspections des TZR, etc...).

Grâce à l'action du SNEP et du SNES-FSU, la pondération du ratio national a permis en 2013 à 23 collègues de plus d'accéder à la Hors-Classe, en 2014 à 38 collègues de gagner 1 an de « Hors-Classe », en 2015 à 39 collègues de gagner 1 an de HC et à 12 collègues de gagner 2 ans, en 2016 année « BINGO », tous les collègues ont gagné un an de Hors Classe (explication sur notre site) !....

Afin d'aller vers l'objectif d'un accès à l'échelon terminal de la Hors-Classe pour tous, nous vous invitons à une action de taille sur toute l'académie (et si possible en joignant la FSU locale et les autres organisations syndicales) en demandant un rendez-vous avec le chef d'établissement et en lui remettant le courrier joint qui explique pourquoi il est plus efficace et juste de donner des avis en fonction de l'ancienneté (je ne reprend pas l'argumentaire). La période de notation des chefs d'établissement va du **18 janvier au 3 février 2017**.

Vous pourrez consulter vos notations (chefs et IPR) pour les promouvables entre le 30 Mars et le 12 avril (la CAPA étant prévue le 13/04/2017).

C'est bien une action de grande ampleur, de résistance au nouveau management du chacun pour soi que nous vous proposons. La résistance collective passe aussi par les actions locales.

L'enjeu est de taille : que le maximum de collègues puisse accéder à la Hors-Classe (si possible à l'échelon terminal) pour sa fin de carrière ET le calcul de sa pension !

Nous vous rappelons la nécessité, si vous avez exercé dans une autre académie en Education Prioritaire (ou EREA, CURE, IME) ou que vous êtes concerné par la partie du barème concernant la « richesse et diversité du parcours professionnel » (cf. circulaire p.7) d'envoyer les pièces justificatives

au Rectorat (avec copie au SNEP) avant le 17/02/2017. Si le délai est dépassé, n'hésitez pas à le faire quand même.

C'est la dernière année avec une CAPA Hors Classe sur ces règles. Ensuite, les nouvelles carrières (PPCR) se mettent en place et l'atteinte de 2 grades pour tous les collègues devrait être assurée, nous resterons vigilants.

Christelle DESTANG, Alain DE CARLO, Lysianne GARRAIN, commissaires paritaires du SNEP-FSU
Aquitaine